Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2025_49
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MULTISITES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) : 8
Votants :.....37

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseiller excusé :

THEPAUT Michel,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

Secrétaire de séance :
Tony BRIAND

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_49-DE

DELIBERATION N°DCM2025_49
Budget annexe Lotissement Multisites - Adoption du Budget Primitif 2025

Rapporteur : Dominique FOUIN

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la commission Finances du 20 mars 2025 comme indiqués ci-dessous.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3 et L. 2312-4,
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2025,
Vu le rapport de présentation du budget primitif,
Vu le projet de budget primitif ci annexé,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif annexe Lotissement Multisites 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 61 092,17 € en section d'exploitation et à 56 000,00 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses par chapitres

Chapitres		BP 2025
D 6045	Achat d'études	10 800,00 €
D 65822	Reversement de l'excédent	162,17 €
D 6588	Arrondis de TVA	5,00 €
D 042/71355	Variation du stock de terrains aménagés	50 125,00 €
TOTAL		**61 092,17 €**

Recettes par chapitres

Chapitres		BP 2025
R 773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	60 925,00 €
R 7588	Arrondis de TVA	5,00 €
R 002	RESULTAT REPORTE	162,17€
TOTAL		**61 092,17 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres		BP 2025
D 168748	Avance commune	56 000,00 €
TOTAL		**56 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_49-DE

DELIBERATION N°DCM2025_49
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MULTISITES - ADOP[illegible]
2025

Recettes par chapitres

Chapitres		**BP 2025**
R 040/3555	Terrains aménagés	50 125,00€
R 001	Excédent N-1	5 875,00 €
TOTAL		**56 000,00 €**

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 11 avril 2025

MAIRIE LES HAUTS D'ANJOU (M.-&-L.)

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025
Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025
Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.